

Conseil communautaire

Séance du 10 MARS 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°12

**Titre / DOSSIER DE CANDIDATURE AU DISPOSITIF DE DÉVELOPPEMENT LOCAL PAR
LES ACTEURS LOCAUX (DLAL) - PROGRAMMATION EUROPÉENNE 2021-2027**

Monsieur GRAU Antoine expose que :

La mise en œuvre du programme opérationnel régional des fonds européens 2021-2027 prévoit un volet territorial pour soutenir les projets locaux.

En accord avec les Communautés de communes de l'Île de Ré, Aunis Sud et Aunis Atlantique, il est proposé que la Communauté d'agglomération de la Rochelle soit désignée cheffe de file dans l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de crédits européens pour un montant d'environ 6,7 M€.

Dans le cadre de la période de programmation des fonds européens 2021-2027, la Région Nouvelle Aquitaine met en place une démarche territoriale multi-fonds prenant la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour mettre en œuvre le volet territorial des fonds européens 2021-2027. La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé le 17 décembre 2021 un appel à candidatures dans le but de sélectionner les territoires porteurs d'une stratégie de développement local sous la forme d'un DLAL.

Dans le cadre de cet appel à candidatures, celles-ci sont élaborées sur des périmètres infrarégionaux correspondant aux territoires déjà mobilisés dans les contractualisations régionales de Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, le territoire, constitué par la Communauté d'agglomération de La Rochelle, les Communautés de communes de l'Île de Ré, Aunis Sud et Aunis Atlantique, doit élaborer une stratégie de développement local. Elle doit hiérarchiser les priorités du territoire et proposer à un plan d'actions. Cette stratégie s'appuiera sur une approche territoriale multi-fonds regroupant :

- l'Objectif Stratégique 5 du programme FEDER FSE+ 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine (Fonds Européen de Développement Régional et Fonds Social Européen) : « Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux, et environnementaux » (enveloppe prévisionnelle de 4 115 685 € pour La Rochelle Agglomération – Ile de Ré – Aunis Atlantique – Aunis Sud),
- l'Initiative LEADER intégrée à l'objectif H du Programme Stratégique National de la Politique Agricole Commune 2023-2027 pour le FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural) : « Promouvoir l'emploi, la croissance et l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bio économie et la sylviculture » (enveloppe prévisionnelle de 1 658 158 € pour La Rochelle Agglomération – Ile de Ré – Aunis Atlantique – Aunis Sud),
- l'Objectif Spécifique 3.1 intégré à la Priorité 3 du Programme National FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture) 2021-2027 :

« Permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le développement des communautés de pêche et d'aquaculture » (4 millions d'€ à l'échelle régionale à répartir entre quatre territoires sélectionnés, les montants par territoire seront transmis dans un second temps).

Conformément au règlement (UE) 2021/1060 portant dispositions communes aux fonds européens, le dossier de candidature comprendra :

- Une présentation synthétique de la zone géographique et de la population concernées par la stratégie,
- Un descriptif des modalités de mobilisation des acteurs pour la préparation de la candidature,
- Une analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire,
- Une description de la stratégie et de ses objectifs,
- Une présentation du plan d'actions,
- Le plan de financement de la stratégie par fonds,
- Une description des mécanismes d'animation / communication, de gestion, de suivi et d'évaluation de la stratégie,
- Une description du processus de mobilisation et de participation des acteurs locaux dans la stratégie,
- L'engagement du territoire pour la mise en œuvre de la stratégie de développement local en Nouvelle-Aquitaine, signé par la structure porteuse et/ou les intercommunalités composant le territoire.

Le dossier est à remettre à la Région au plus tard le 17 juin 2022. D'après le calendrier prévisionnel inscrit dans l'appel à candidatures, la communication des sélections des candidatures aura lieu en octobre 2022, pour un conventionnement au cours du dernier semestre 2022.

Une fois la candidature retenue, les acteurs locaux concernés par le DLAL formeront un groupe d'action locale (GAL). Ce dernier recevra un financement à long terme (2021-2027 pour le FEDER et le FEAMPA ; 2023-2027 pour Leader).

Dans le cadre de cet appel à candidatures et avec l'approbation des trois autres EPCI concernés par la stratégie de DLAL (Communauté de communes Aunis Atlantique, Communauté de communes Aunis Sud, Communauté de communes de l'île de Ré), la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est structure porteuse de la candidature.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver le portage de la candidature au dispositif de DLAL par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la candidature.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES

Membres en exercice :	81
Nombre de membres présents :	63
Nombre de membres ayant donné procuration :	13
Nombre de votants :	76
Abstention :	0
Suffrages exprimés :	76
Votes pour :	76
Vote contre :	0

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
PAR EMPECHEMENT
LA VICE-PRESIDENTE

Séverine LACOSTE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Date de convocation : 04/03/2022

Date de publication : 17/03/2022

Séance du 10 MARS 2022 _ VAUCANSON (Périgny)

N°12

**Titre / DOSSIER DE CANDIDATURE AU DISPOSITIF DE DÉVELOPPEMENT LOCAL PAR
LES ACTEURS LOCAUX (DLAL) - PROGRAMMATION EUROPÉENNE 2021-2027**

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président,

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marie LIGONNIERE et M. Vincent DEMESTER Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Philippe CHABRIER, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LEONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NEDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA et M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Sébastien BEROT, Mme Catherine BORDE-WOHMANN, M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD, Mme Katherine CHIPOFF, M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT, Mme Amaël DENIS, Mme Nadège DESIR, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT, Dominique GUÉGO, , Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE, Mme Océane MARIEL, Mme Line MEODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Jean-Marc SOUBESETE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Michel TILLAUD, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline, VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER et Mme Tiffany VRIGNAUD, Conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

M. Roger GERVAIS procuration à Mme Séverine LACOSTE, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à M. Jean-Philippe PLEZ et M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jean-Luc ALGAY, Vice-président ;

M. Christophe BERTAUD procuration à Mme Marie NEDELLEC, M. Patrick BOUFFET procuration à M. Alain DRAPEAU et Conseillers délégués ;

Mme Lynda BEAUJEAN procuration à M. Paul-Roland VINCENT, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Jean-François FOUNTAINE, Mme Dorothée BERGER procuration à M. Jean-Luc ALGAY, M. David CARON procuration à Mme Evelyne FERRAND, M. Didier GESLIN, M. Patrick GUISEMBERT procuration à Mme Evelyne FERRAND, Mme Françoise MÉNÈS procuration à Mme Marie LIGONNIERE, M. Patrick PHILBERT procuration à M. Marc MAIGNE, M. Hervé PINEAU, Mme Martine RENAUD, M. Michel RAPHEL, Mme Jocelyne ROCHETEAU, M. El Abbes SEBBAR procuration à Mme Mathilde ROUSSEL, Conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : M. Tarik AZOUAGH